



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2023  
Régulièrement convoqué le 02 juin 2023

Le 12 juin 2023 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Julien DECORTE, M. Dorian PLUMEL, Mme Demet YEDILI (arrivée à la 000), M. Corentin CATELLA, M. Jean-Frédéric FABERT, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Jacques SÉBILLE, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Ghislaine SAVIN (pouvoir Mme Sylvie VERCHÈRE), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Fabienne MENOVAR), M. Vincent PERROUX (pouvoir M. Éric PHÉLIPPEAU), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Nicolas DELOLY (pouvoir Mme Pauline CABANE), M. François COUTOS-THEVENOT (pouvoir M. Jean-Frédéric FABERT), M. Laurent MILAZZO (pouvoir M. Christophe ROISSAC), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET),

**Absent(e)s ou excusé(e)s :** M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Françoise CAPMAL

**Secrétaire de Séance :** Mme Emeline MEHUKAJ

## 1.00 - PROJET D'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À ALLAN - AVIS DE LA COMMUNE DE MONTÉLIMAR

**Monsieur Julien CORNILLET, Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Madame La Préfète a procédé à l'ouverture d'un avis de consultation du public sur une demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRI BIOGAZ ALLAN dont le siège social est situé 70 chemin de Côte Chaude à Félines sur Rimandoule (26) relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune d'Allan avec valorisation du biométhane par injection dans le réseau GrDF.

Cette consultation doit se dérouler du mardi 30 mai 2023 au mardi 27 juin 2023 et les conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre d'un kilomètre autour de l'installation projetée et/ou étant concernées par l'épandage du digestat de l'unité de méthanisation doivent formuler un avis sur cette demande d'enregistrement et sur le plan d'épandage des effluents proposés, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Pour rappel, ce dossier prévoit l'installation d'une unité de méthanisation sur la parcelle ZS n°1 située Lieu-dit Colas à Allan (26) et occupera 30% de cette parcelle de 2,6 ha.



Le périmètre d'épandage qui représente une surface exploitée de 1 518.91 ha est, quant à lui, réalisé sur 18 exploitations agricoles réparties sur 34 communes.

L'unité de méthanisation traitera 31 932 tonnes de matières par an, soit environ 87,5 tonnes par jour.

En l'état, ce projet appelle les questionnements et remarques suivants :

- Le projet paraît surdimensionné au regard notamment de la préservation des ressources en eau,
- Des interrogations quant au respect des Espaces Boisés Classés alentours persistent,
- Enfin, la commune de Montélimar serait impactée par l'implantation d'un raccordement au réseau gaz sur la totalité du linéaire de la route de St Paul, alors même que le projet dit avoir été implanté dans cette zone pour en faciliter le raccordement gaz, rendant difficilement compréhensible le choix du site

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.5127 à L.512-7-7 et R512-46-1 à R512-46-28

Vu l'arrêté préfectoral du 02 mai 2023 fixant les modalités de consultation du public dans le cadre de l'instruction de la demande d'enregistrement relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation présentée par la SAS AGRI BIOGAZ ALLAN à Allan (26780)

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Allan du 23 novembre 2021 relative au vœu défavorable au projet d'unité de méthanisation sur la commune d'Allan,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (5 contre)**

(Madame Patricia BRUNEL-MAILLET ne prend pas part au vote en tant que conseillère intéressée)

### DÉCIDE :

- **D'ÉMETTRE** un avis défavorable au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune d'Allan,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

### POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 13 juin 2023

Le Maire,  
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance  
Emeline MEHUKAJ

